



Près de 200 botanistes et professionnels de l'environnement réunis devant l'aile Renaissance de François 1<sup>er</sup> - © F. Hendoux, CBN Bassin parisien/MNHN

## RESTITUTION

# RENCONTRES DES CBN

## BLOIS - OCTOBRE 2021

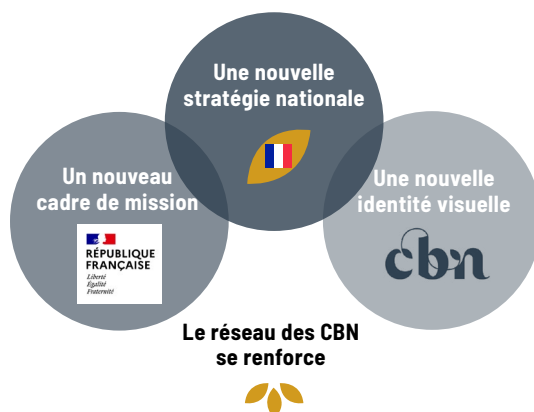
Les Rencontres des Conservatoires botaniques nationaux (CBN) se sont tenues du 13 au 15 octobre 2021 sur les sites exceptionnels de la Maison de la Magie et du Château royal de Blois.

## MERCREDI 13 OCTOBRE, JOURNÉE PLÉNIÈRE

Après un message d'accueil délivré par F. HENDOUX, directeur du CBN du Bassin parisien et par J. BOUJOT, 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Blois, les Rencontres des CBN ont été ouvertes par C. BOUTRON, président de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN), O. DEBAERE pour le Ministère de la Transition écologique et L. OBLED pour l'Office français de la biodiversité.

Au cours des discours d'ouverture, un bilan positif a été dressé depuis les dernières Rencontres organisées à Besançon, en 2018. La mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) - dont le rapport a été rendu public en avril 2019 - a produit un ensemble de 9 recommandations. Plusieurs d'entre elles ont été suivies d'effet puisqu'un décret paru le 14 juin 2021 précise et renforce les missions d'intérêt général des CBN et qu'un nouvel arrêté d'agrément des CBN est en cours de finalisation. Par ailleurs, l'important effort financier consenti par le Ministère a une nouvelle fois été salué puisqu'il a permis une augmentation de la subvention de fonctionnement des CBN de 2 M€ en 2021. Enfin, le bilan déjà très positif de la coordination technique assurée par l'OFB a été souligné.

Pour autant, le renforcement du statut des CBN, leur place dans l'environnement partenarial institutionnel et la simplification des flux financiers restent à construire. Il faut désormais sortir de ce « génial bricolage » (terme utilisé il y a déjà 20 ans par l'inspection générale) pour entrer dans une phase de cadrage opérationnel. C'est ce qu'a tenu à souligner B. LIENARD, secrétaire général de la FCBN, après avoir dressé l'historique de l'émergence des CBN et leur montée en puissance dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'État et des collectivités.



La matinée s'est terminée sur la révélation de la nouvelle identité visuelle des CBN dans le contexte du cadre législatif et réglementaire conforté. Cette nouvelle identité a fait l'objet de nombreux échanges au sein de l'assemblée qui a globalement bien accueilli le nouveau logo. La nouvelle

identité vise entre autres à développer la notoriété des CBN et de leur fédération, ainsi qu'à renforcer la cohésion et l'appartenance au réseau national. La nouvelle identité doit désormais être déclinée par une charte graphique.

#### Des ligatures volubiles

Pour évoquer à la fois une plante en évolution et notre dynamique partenariale.

#### Un acronyme commun

Pour mettre en avant notre réseau.



#### Un symbole végétale stylisé

Pour représenter le végétal dans toute sa diversité.

**CONSERVATOIRES  
BOTANIQUE NATIONAUX**

#### Une couleur principale sobre et élégante

Pour accentuer la couleur vive de chaque CBN dans sa déclinaison territoriale.

### L'après-midi a été réservé à deux tables rondes. 1/ Pilotage des CBN

O. DEBAERE, L. OBLED et F. OLIVEREAU de la DREAL Centre-Val de Loire ont tout d'abord exprimé leurs attentes en termes d'appui aux politiques publiques (cartographie nationale des habitats, élaboration des listes rouges et listes d'espèces protégées, investigation des compétences sur la fonge, élaboration et animation de plans nationaux d'actions, mutualisation des systèmes d'information, partage des données dans un cadre d'open data, stratégie nationale sur les aires protégées, etc). Ils ont également attiré l'attention sur les sujets émergents tels que les énergies renouvelables.

Au niveau territorial, J.N. RIEFFEL (OFB/Directeur régional Centre-Val de Loire) a souligné l'appétence des agents de l'OFB à travailler avec les CBN dans un triple objectif 1) de sentinelle sur les atteintes portées à la flore (constats de destruction d'espèces protégées, porter à connaissance, appui dans le cadre de réquisitions judiciaires), 2) de hiérarchisation des enjeux pour orienter les actions de police, 3) d'expertise à l'occasion de formations croisées.

B. LIENARD a présenté quant à lui 3 propositions à approfondir avec les services de l'Etat : 1) tendre vers un regroupement de tout ou partie des financements d'Etat via le MTE et/ou l'OFB pour éviter les divergences de traitement à l'échelon régional, 2) instaurer un pilotage national unique des crédits avec un comité de pilotage et une animation OFB et MTE afin de gagner en cohérence, 3) créer des documents de cadrage et de pilotage des crédits d'Etat

attribués aux CBN et notamment un contrat pluriannuel d'objectifs, ainsi qu'un règlement administratif et financier. Cette dernière proposition s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'efficacité.

M. ASSOUNE, président du CBN de Mascarin, s'est réjoui que les modalités de répartition de la subvention de fonctionnement aient mieux pris en considération la richesse de la biodiversité ultramarine. Il considère qu'il faut faire évoluer le modèle « économique » et dissocier la subvention de fonctionnement des différents programmes d'actions négocié annuellement avec les DREAL. Il s'agit de permettre aux CBN de mener à bien les missions d'intérêt général en mettant en place un véritable cadre partenarial avec les DREAL. O. DEBAERE considère qu'il faudra faire un diagnostic des dysfonctionnements actuels pour trouver des solutions qui pourraient s'inscrire dans une circulaire à l'attention des DREAL dans le but de consolider les relations CBN-DREAL. Pour L. OBLED, il convient aussi de définir un cadre commun pour la programmation d'activités.

S. FLORES (OFB/chef du Service Mobilisation et accompagnement des entreprises et des territoires) a fait un point d'avancement sur la mise en place des agences régionales de la biodiversité (ARB) et de leurs missions. Les CBN et les ARB peuvent se retrouver autour de plusieurs actions relatives comme la valorisation de la marque Végétal Local vers les acteurs publics et privés, les formations, ou encore l'appui aux collectivités et aux gestionnaires. L'ARB peut aussi assurer le portage de la démarche d'agrément de « Conservatoire botanique national », comme c'est le cas dans le cadre de la mise en place de l'ARB en Guadeloupe.

## 2/ Evolution des CBN et de leur réseau : quelles perspectives et quelles conséquences ?

G. LARGIER, directeur du CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, a commencé par rappeler l'historique de la création du statut d'EPCE (Etablissement public de coopération environnementale) en 2016 s'inspirant du statut d'EPCC créé en 2002 dans le domaine culturel. S. DECROUX, directrice du CBN de Franche-Comté, a exposé le souhait de l'association d'évoluer vers un statut d'EPCE pour sortir du cadre de financement spécifique et particulier à chacune des entités partenaires (7 collectivités territoriales, DREAL et OFB). Elle a utilisé l'image suivante : « on est tous sur le même chemin, mais chacun dans sa voiture. Les salariés du CBNFC-ORI passent beaucoup de temps à faire la circulation pour que chacun reste sur le chemin. Aujourd'hui, pour notre structure, je pense que le statut d'EPCE est l'opportunité de monter tous dans le même bus ». G. LARGIER a ajouté que « Demain, dans le cadre d'un EPCE co-administré par l'État et les collectivités, il s'agira de sécuriser le budget et de définir les actions dans le cadre de l'administration de la structure et des dif-

férentes étapes (dossier d'agrément, programme pluriannuel, programme annuel). ». Le statut d'EPCE peut être l'occasion de lancer une dynamique de refondation, avec la recherche d'implication de nouvelles collectivités. Des aspects juridiques restent à prendre en compte, en particulier l'exonération de la taxe sur les salaires qui existe pour les EPCC.

B. DUMEIGE de la DREAL Normandie a présenté les raisons qui ont conduit à la préfiguration d'un CBN de Normandie. L'éloignement des sièges des deux CBN intervenant sur le territoire, les CBN de Brest et de Bailleul, a été l'une des principales raisons (notamment de certains postes support, communication, éducation). Après la mise en œuvre d'une 1ère Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), un séminaire sera prochainement organisé. Il sera suivi d'une 2ème AMO relative aux statuts et aux partenariats. Le CBN pourrait voir le jour en territoire normand au 1<sup>er</sup> janvier 2024. T. CORNIER et D. DHERVE, respectivement directeurs des CBN de Bailleul et de Brest, ont exprimé les risques que ce projet faisait peser sur la viabilité scientifique et financière de leur structure compte tenu de la



Intervention de Loïc OBLED, Directeur général délégué Police, Connaissance, Expertise de l'Office français de la Biodiversité © A. Billon, CBN Bassin parisien/MNHN

perte d'une mutualisation possible à l'échelle des territoires d'agrément actuels. Plus généralement, ce projet amène à réfléchir sur les CBN de demain...

J. MILLET (OFB/chef de l'Unité flore et végétation) a présenté l'évolution de la coordination technique des CBN depuis son transfert à l'OFB (Agence française pour la biodiversité en 2017). Les compétences de l'OFB sont aujourd'hui mobilisées dans un cadre assez large allant du juridique - en particulier pour la marque Végétal local -, en passant par le partage d'informations avec les centres de ressources et le portail documentaire de l'OFB, jusqu'aux actions et programmes scientifiques et techniques. Cette coordination a vocation à être consolidée à l'échelle territoriale et avec la Direction générale déléguée mobilisation de la société

de l'OFB. X. GAYTE (OFB/directeur adjoint Surveillance, évaluation, données) a rappelé que les CBN étaient dans le 1<sup>er</sup> cercle des partenaires de l'OFB aux côtés des Parcs nationaux, des ARB et de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB). Il prône aussi une prise en compte du partenariat avec les CBN dans toutes les directions de l'OFB. Enfin, L. PONCET, co-directeur de PatriNat, a souligné la qualité du partenariat établi avec les CBN sur de nombreux projets structurants existant dans le cadre du Système d'Information sur l'inventaire du Patrimoine naturel (SINP) tels que CarHab et TaxRef. Il a également évoqué des sujets d'enjeux à venir, notamment la mise en place de programmes de suivis dans le cadre de la surveillance de la biodiversité terrestre, la production d'articles scientifiques ou d'indicateurs pour produire des références.

## JEUDI 14 OCTOBRE, ATELIERS DE TRAVAIL SUR 8 THÉMATIQUES

Le lendemain, les 240 participants se sont répartis en 10 ateliers (5 ateliers le matin, 5 l'après-midi) au cours desquels ont été discutés la définition d'indicateurs de suivi analytique ; la stratégie de communication ; la stratégie de valorisation de la connaissance et de l'expertise en matière de conservation ; les objectifs à moyen terme pour le volet habitats-végétations ; la mutualisation de données documentaires ; la préfiguration d'un observatoire national des

cueilletes ; la méthode d'élaboration d'une liste d'espèces à protéger ; les besoins et les attentes vis-à-vis des outils de partage et de diffusion des données sur la flore ; la programmation nationale et le positionnement régional sur les plantes exotiques envahissantes ; les enjeux nationaux de connaissance et de conservation des bryophytes.



20 participants, représentant l'ensemble des CBN, étaient présents à l'atelier de communication © A. Billon, CBN Bassin parisien/MNHN

## VENDREDI 15 OCTOBRE, 4 SORTIES EXTÉRIEURES ORGANISÉES

Les Rencontres se sont achevées par des excursions organisées le vendredi matin. Selon leur choix, les participants ont ainsi pu découvrir 1) la cartographie des habitats avec l'application de la méthode CarHab, 2) les bryophytes et

leurs caractéristiques, 3) les plantes exotiques envahissantes en Centre-Val de Loire ou bien 4) les jardins et le château du Domaine de Chaumont-sur-Loire.



Présentation du programme CarHab par groupes de travail © A. Billon, CBN Bassin parisien/MNHN



Visite des jardins du Domaine de Chaumont-sur-Loire © CBN Bassin parisien/MNHN